



AVIS DE MARCHE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Cinémathèque française

Correspondant : Jérôme Berrier, 51 rue de Bercy, 75012 Paris, tél : 01 71 19 34 15, fax : 01 71 19 34 20, courriel : j.berrier@cinematheque.fr,

Objet :

Fourniture de lampes pour vidéoprojecteurs (lampes d'origine exclusivement)

Type de marché :

Fourniture

Type de procédure :

Procédure adaptée ouverte en application de l'article 10 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005

Lieu de livraison :

Cinémathèque française, 75012, Paris

Dossier de consultation

Le dossier de consultation est à télécharger à l'adresse suivante :

<http://www.cinematheque.fr/fr/espacepro/listedesmarchespublics.html>

Contenu du dossier de consultation :

- la lettre de consultation,
- l'acte d'engagement
- le cahier des clauses particulières
- le bordereau des prix unitaires

Contenu du dossier de candidature :

Dossier de candidature :

- une lettre de candidature ou formulaire DC 4 (cadre ci-joint);
- la déclaration du candidat : formulaire DC5 dûment complété (cadre ci-joint)
- la déclaration du candidat : formulaire DC6 dûment complété (cadre ci-joint)
- l'état annuel des certificats reçus : formulaire DC 7 (cadre ci-joint) ou une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat à satisfait à ses obligations sociales et fiscales;
- la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s), si le candidat est en redressement judiciaire ;

Contenu des offres :

- l'acte d'engagement complété, paraphé et signé par le représentant qualifié de l'entreprise,
- le cahier des clauses particulières paraphé et signé par le représentant qualifié de l'entreprise,
- le bordereau des prix unitaires complété et signé par le représentant qualifié de l'entreprise
- un mémoire technique mentionnant les modalités de passation des commandes (téléphone, fax, site internet), les noms des interlocuteurs, les jours et heures d'ouverture, les conditions de retour des fournitures et cas de dysfonctionnement
- les modalités de recyclage des lampes

Les offres seront obligatoirement rédigées en langue française sous peine de rejet.

Critère de sélection des offres:

- le prix des prestations 50 %
- les délais de livraison pour 20%
- les modalités de passation et de suivi des commandes pour 20%
- les modalités de recyclage des lampes pour 10 %

Conditions de remise des candidatures et des offres :

Les offres seront présentées sous enveloppe cachetée portant la mention :

« FOURNITURE DE LAMPES POUR VIDEOPROJECTEURS »

L'enveloppe portant l'adresse suivante :

**Cinémathèque française
51, rue de Bercy
Direction financière et juridique/Marchés
NE PAS OUVRIR
75012 - Paris**

Les offres doivent être transmises de manière à parvenir au plus tard avant les date et heure limites fixées ci-après,

- soit par voie postale en envoi recommandé avec accusé réception à l'adresse ci-dessus

- soit contre récépissé à la même adresse de 9h à 17h à l'accueil Administration, du lundi au vendredi

Les envois seront faits sous la seule responsabilité de l'expéditeur jusqu'à réception et enregistrement par le service destinataire.

Date limite de remise des candidatures et des offres :

Les offres devront parvenir à l'adresse mentionnée au paragraphe précédant avant le **7 avril 2010 à 17 heures**.

Renseignements complémentaires :

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus :

Correspondant : Fred Savioz,

Tél. : 01-71-19-33-89,

Courriel : f.savioz@cinematheque.fr

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus :

Correspondant : Jérôme Berrier,

Tél. : 01-71-19-34-15,

Télécopieur : 01-71-19-34-20,

Courriel : j.berrier@cinematheque.fr

Procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal de grande instance de Paris

4 boulevard du Palais

75055 Paris Cedex 01

01 44 32 50 00

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal de grande instance de Paris

4 boulevard du Palais

75055 Paris Cedex 01

01 44 32 50 00

Date d'envoi du présent avis à la publication :

12/03/2010